

DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE PÉRONNAS

D_2023_04_037

Sur convocation en date du 18 avril 2023, le Conseil municipal de la Commune de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 24 avril 2023 à 20H30, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène CÉDILEAU, Maire.

Présents :

BOZONNET-MEUNIER Kathy	BABUT Aurore	FERRIER Patricia
THEVENET Jean-Marc	BERTHET Dominique	GAY Daniel
BERLAND Martine	CORDIER Michel	GEOFFRAY Karine
MARTIN Hubert	DUBOIS Loïc	GOYAT Pascal
CHATELAIN Béatrice	DUCLOS Laurent	MONTIBERT Pierre
SIMONET Jean-Michel	DUCROZET Isabelle	PANEL Olivia
	FALAISE Alain	PEYROT Pascale
	FAYARD Pascal	SUPIE Sylvie

Procurations :

Monsieur Albert CARLIER donne procuration à Monsieur Daniel GAY

Monsieur Xavier CHIROL donne procuration à Madame Hélène CÉDILEAU

Monsieur Martin PERNET donne procuration à Monsieur Laurent DUCLOS

Madame Catherine PIVET donne procuration à Madame Sylvie SUPIE

Monsieur Christian VOVLIER donne procuration à Monsieur Pierre MONTIBERT

Absente : Madame Zarouhine CALMUS

Secrétaire de séance : Madame Aurore BABUT

Mise en ligne le : 26/04/2023

Tickets restaurants

Valeur faciale

Présentation du rapport par Madame le Maire.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° D_2019_07_070 prise par le conseil municipal lors de sa séance du 16 juillet 2019 approuvant la revalorisation à 5 € de la valeur faciale du titre ticket restaurant.

Suite au comité social territorial du 26 janvier 2023 et au vote du budget primitif 2023 lors du conseil municipal du 20 mars 2023, il est proposé d'augmenter la valeur faciale du ticket restaurant de 1 €, soit un titre ticket restaurant à 6 € à compter du 1^{er} mai 2023.

La Ville de Péronnas participant à hauteur de 50 %, la part salariale sera de 3 € précomptée sur le traitement de l'agent.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À l'unanimité (28 voix pour),

- **APPROUVE** la revalorisation à 6 € de la valeur faciale du titre ticket restaurant à compter du 1^{er} mai 2023,

- **DIT** que les crédits sont inscrits au compte 6478.

DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE PÉRONNAS

D_2023_04_037

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

PÉRONNAS, LE 24 AVRIL 2023



Le Maire,

Hélène CÉDILEAU

Le Secrétaire de séance,

Aurore BABUT